

## **Economie de la connaissance Commentaire document 7 par MBENGUE COUMBA, MI3, IAE**

### **« IT self-employed workers between constraint and flexibility »**

Dans cet extrait de l'ouvrage « New Technologie, Work and Employment » de **Diane Gabrielle Tremblay et Emilie Genin**, il est question du degré d'autonomie chez les auto-entrepreneurs qui travaillent dans les technologies de l'information (IT).

Tandis que le contexte économique actuel oblige de nombreuses entreprises à réduire leurs effectifs ; l'auto-entreprenariat est devenu une source principale de création d'emploi.

La disparition progressive de barrières organisationnelles, et le développement d'un système de management de projet favorisent la sous-traitance et la collaboration entre les prestataires extérieurs et les employés internes de l'entreprise.

Le développement de la sous-traitance dans les technologies de l'information particulièrement dans les pays industrialisés est devenu un moyen pour les entreprises de se payer les services de personnes très qualifiées à un coût très réduit.

En effet ces deux auteurs ont pu démontrer à travers des méthodologies de recherche qualitative et quantitative que le degré d'autonomie des auto-entrepreneurs dépend des facteurs individuels et contextuels.

Cependant selon cette étude on peut distinguer deux types d'autonomies :

- l'autonomie stratégique, qui peut se définir comme la capacité d'un employé à choisir ou négocier les objectifs de travail, les délais et rémunération.
- L'autonomie opérationnelle désigne elle la capacité d'un employé à choisir ses techniques, méthodes, procédures, lieu et dispositifs de travail.

Le degré d'autonomie opérationnelle dépend de facteurs contextuels tel que les types de clients et les types de contrat, alors que le degré d'autonomie stratégique est lié à des facteurs individuels et éducatifs.

En revanche ce qui est surprenant c'est que cette étude sur le degré d'autonomie des travailleurs spécialisés technologies de l'information a révélé que ces derniers, souvent à cause des exigences de leurs clients ne sont pas en fait très autonomes sur le choix de leur lieu de travail. A cet effet on peut en déduire la multiplication des systèmes de travail via les

NTIC (nouvelles technologies de l'information et de la communication) n'implique pas forcément une augmentation d'autonomie pour les télétravailleurs.

